

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : TANET KARACHO 10x1 I  
UFI :  
numéro d'identification : 61305

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz France Professional SASU  
Route de l'Orme des Merisiers  
91190 Saint-Aubin  
Téléphone : +330169189500  
Téléfax : +330169288965  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

01.45.42.59.59 (INRS)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pas une substance ni un mélange dangereux.

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

#### 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).  
Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB).  
Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution aqueuse

##### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

éthanol	64-17-5 200-578-6 01-2119457610-43	Flam. Liq. 2; H225 Eye Irrit. 2; H319  SCL >= 50 % 2; H319	>= 2 - < 5
2-phénoxyéthanol	122-99-6 204-589-7 01-2119488943-21	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
hydrogénocarbonate de sodium	144-55-8 205-633-8	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 2
Substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail :			
1-méthoxypropane-2-ol	107-98-2 203-539-1 01-2119457435-35	Flam. Liq. 3; H226 STOT SE 3; H336	>= 2 - < 5

Pour l'explication des abréviations voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Pas de dangers qui requièrent des mesures spéciales de premiers secours.
- En cas d'inhalation : Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- En cas de contact avec les yeux : Protéger l'oeil intact.  
Retirer les lentilles de contact si on peut le faire facilement.  
Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Pas d'information disponible.
- Risques : Pas d'information disponible.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Essayer de prévenir la pénétration du matériel dans les égouts ou les cours d'eau.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Balayer et enlever à la pelle.  
Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine).  
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Pas de recommandations spéciales requises pour la manipulation.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.  
Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Précautions pour le stockage en commun : Pas de restrictions particulières pour le stockage en commun.

Autres données : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Produit de nettoyage

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
ALCOHOL	Non attribuée	VME	1.000 ppm 1.900 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
		VLCT (VLE)	5.000 ppm 9.500 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Valeurs limites indicatives				
METHOXYISOPROPANOL	Non attribuée	VME	50 ppm 188 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs limites réglementaires contraignantes				
		VLCT (VLE)	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	FR VLE
Information supplémentaire: Risque de pénétration percutanée, Valeurs				

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	limites réglementaires contraignantes			
		TWA	100 ppm 375 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			
		STEL	150 ppm 568 mg/m <sup>3</sup>	2000/39/EC
	Information supplémentaire: Identifie la possibilité d'absorption significative à travers la peau, Indicatif			

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
ALCOHOL	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1900 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	950 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	343 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	950 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	206 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	114 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	87 mg/kg
	Consommateurs	Contact avec la peau	Aigu - effets locaux	950 mg/m <sup>3</sup>
METHOXYISOPROPANOL	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	553,5 mg/m <sup>3</sup>

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	369 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	50,6 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	3,3 mg/kg p.c./jour
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	43,9 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	18,1 mg/kg
PHENOXYETHANOL	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	8,07 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	8,07 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	34,72 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	2,41 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	2,41 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	20,83 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	17,43 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques, Exposition à court terme	17,43 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Aigu - effets systémiques	9,23 mg/kg

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Consommateurs	Ingestion	Long terme - effets systémiques	9,23 mg/kg
	Consommateurs	Dermale	Long terme - effets systémiques	10,42 mg/kg

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
ALCOHOL	Eau douce	0,96 mg/l
	Eau de mer	0,79 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,6 mg/kg
	Sol	0,63 mg/kg
	STP	580 mg/l
	intermittent release	2,75 mg/l
SODIUM CITRATE	Eau douce	0,44 mg/l
	Eau de mer	0,044 mg/l
	STP	1000 mg/l
	Sédiment d'eau douce	34,6 mg/kg
	Sédiment marin	3,46 mg/kg
	Sol	33,1 mg/kg
METHOXYISOPROPANOL	Eau douce	10 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Sédiment d'eau douce	41,6 mg/kg
	Sédiment marin	4,17 mg/kg
	Sol	2,47 mg/kg
	STP	100 mg/l
	intermittent release	100 mg/l

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

	Sédiment d'eau douce	52,3 mg/kg poids sec (p.s.)
	Sédiment marin	5,2 mg/kg poids sec (p.s.)
PHENOXYETHANOL	Eau douce	0,943 mg/l
	Eau de mer	0,0943 mg/l
	intermittent release	3,44 mg/l
	STP	24,8 mg/l
	Sédiment d'eau douce	7,2366 mg/kg
	Sédiment marin	0,7237 mg/kg
	Sol	1,26 mg/kg

### 8.2 Contrôles de l'exposition

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection des mains

Matériel : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Matériel : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374-1: 2003 (0,4 mm).

Remarques : Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes



## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

mécaniques, temps de contact).

Protection de la peau et du corps : inutile dans les conditions normales d'utilisation

Protection respiratoire : inutile dans les conditions normales d'utilisation

---

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: caractéristique
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 8,5, à 20 °C
Point/intervalle de fusion	: Donnée non disponible
Point/intervalle d'ébullition	: Pas d'information disponible.
Point d'éclair	: 54 °C
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Non classée comme entretenant la combustion selon les réglementations de transport.
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,024 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Donnée non disponible
Température d'inflammation	:	Donnée non disponible
Décomposition thermique	:	Donnée non disponible
Viscosité, dynamique	:	Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	:	env. 9,9 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C
Propriétés explosives	:	Donnée non disponible
Propriétés comburantes	:	Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

aucun(e)

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage., Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de dangers particuliers à signaler.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.
Autres informations	:	On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.

Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.

Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Produit

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë : > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Selon les critères de classification de l'Union Européenne, le produit n'est pas considéré comme étant un irritant des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Donnée non disponible
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Pas classé(e)
Cancérogénicité	: Pas classé(e)
Toxicité pour la reproduction	: Pas classé(e)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	: La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.
Toxicité par aspiration	: Pas classé(e)
Information supplémentaire	: Donnée non disponible

### Composants:

#### **éthanol**

#### **64-17-5:**

Toxicité aiguë par voie orale	: DL50 oral Rat: 10.470 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
	DL50 Rat: 5.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 401
Toxicité aiguë par inhalation	: CL50 Rat: 51 mg/l Durée d'exposition: 4 h
Toxicité aiguë par voie cutanée	: DL50 dermal Lapin: > 2.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
	DL50 dermal Lapin: > 10.000 mg/kg Méthode: OCDE ligne directrice 402
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Espèce: Lapin Résultat: Pas d'irritation de la peau Méthode: OCDE ligne directrice 404
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Espèce: Lapin Résultat: Irritation légère des yeux Méthode: OCDE ligne directrice 405

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Souris  
Résultat: Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.  
Méthode: voir texte créé par l'utilisateur
- Toxicité pour la reproduction : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 5.200 mg/kg  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
NOAEL: 13.800 mg/kg  
Espèce: Rat  
Voie d'application: Inhalation  
NOAEL: 30400 mg/m3
- Toxicité à dose répétée : Rat, mâle: NOAEL: > 20 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Rat, femelle: NOAEL: 1.730 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 408
- 2-phénoxyéthanol**  
**122-99-6:**  
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral Rat: 1.260 mg/kg  
DL50 oral Souris: 933 mg/kg  
DL50 oral Rat: 1.850 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë : 500,0 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë  
DL50 Rat: 2.740 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal Lapin: > 5.000 mg/kg  
DL50 Rat: 14.422 mg/kg
- Toxicité pour la reproduction : Les tests de toxicité pour la fertilité et le développement n'ont pas montré d'effets sur la reproduction.
- hydrogénocarbonate de sodium**  
**144-55-8:**  
Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 4.220 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 Rat: 4,74 mg/l

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 1-méthoxypropane-2-ol

#### 107-98-2:

- Toxicité aiguë par voie orale : DL50 Rat: 5.660 mg/kg  
DL50 oral Rat: 4.016 mg/kg
- Toxicité aiguë par inhalation : CL0 Rat: 7.000 µg/l  
Durée d'exposition: 6 h  
CL50 Rat: 6 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
CL50 Rat: 25,8 mg/l  
Durée d'exposition: 6 h
- Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 Lapin: > 2.000 mg/kg  
DL50 dermal Rat: > 2.000 mg/kg
- Corrosion cutanée/irritation cutanée : Résultat: Irritation légère de la peau
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Espèce: Cochon d'Inde  
Résultat: N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.
- Mutagenicité sur les cellules germinales
- Génotoxicité in vitro : Résultat: négatif
- Génotoxicité in vivo : Résultat: négatif

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### éthanol

#### 64-17-5:

- Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 13 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: OCDE ligne directrice 203  
CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 8.150 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 0,1 g/l  
Durée d'exposition: 96 h  
CL50 (Poisson): 11.200 mg/l
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 12.340 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

- Toxicité pour les algues : CE50 : 5.012 mg/l
- : CE50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 275 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
- CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): 12.900 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Inhibition de la croissance  
Méthode: Pas d'information disponible.
- CE0 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 5.000 mg/l  
Durée d'exposition: 168 h
- CE50 : 4.432 mg/l
- EC10 : 11,5 mg/l
- EC10 : 280 mg/l
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11.800 mg/l  
Durée d'exposition: 16 h  
Type de Test: Test d'inhibition de la multiplication cellulaire
- 2-phénoxyéthanol  
122-99-6:**
- Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 344 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique
- CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 220 - 460 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h
- CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les algues : CE50 : > 500 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h
- CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique
- Toxicité pour les bactéries : CE50 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 880 mg/l  
Durée d'exposition: 17 h
- EC20 (boue activée): 620 mg/l  
Durée d'exposition: 30 mn
- EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 320 mg/l

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

Durée d'exposition: 17 h  
Méthode: DIN 38 412 Part 8

Toxicité pour les poissons  
(Toxicité chronique) : NOEC: 23 mg/l  
Durée d'exposition: 34 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques  
(Toxicité chronique) : NOEC: 9,43 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )  
Méthode: OCDE Ligne directrice 211

Toxicité pour les organismes  
vivant dans le sol : CL50: 1.000 mg/kg  
Durée d'exposition: 14 d  
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)

### hydrogénocarbonate de sodium 144-55-8:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 8.250 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 7.100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 2.300 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

NOEC (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 5.200 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2.350 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 4.100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 576 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d

### 1-méthoxypropane-2-ol 107-98-2:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Leuciscus idus(Ide)): 6.812 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

CL50 (Leuciscus idus(Ide)): > 6.800 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Méthode: DIN 38412

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 1.000 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 20.800 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les  
autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 23.300 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

		CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 21.100 - 25.900 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les algues	:	CE50 (Selenastrum capricornutum): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 7 d
		CE50r (Pseudokirchneriella subcapitata (algues vertes)): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 7 h Type de Test: Essai en statique
Toxicité pour les bactéries	:	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents.

#### Composants:

##### **éthanol**

##### **64-17-5:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 97 %  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301

##### **2-phénoxyéthanol**

##### **122-99-6:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 70 %  
Durée d'exposition: 15 d  
Méthode: OECD 301 A

##### **1-méthoxypropane-2-ol**

##### **107-98-2:**

Biodégradabilité : Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 96 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E

Résultat: rapidement biodégradable  
Biodégradation: 90 - 100 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OECD 301 E

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### **éthanol**

##### **64-17-5:**

Bioaccumulation : Concentration: 3,2 mg/l

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,32



## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

octanol/eau

### 2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 2

Coefficient de partage: n- : log Pow: 1,2 (23 °C)

octanol/eau pH: 5 - 9

BPL: oui

### 1-méthoxypropane-2-ol

107-98-2:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 100

Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n- : log Pow: -0,44

octanol/eau

log Pow: 0,37

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### éthanol

64-17-5:

Répartition entre les : Koc: 1Remarques: Extrêmement mobile dans les sols  
compartiments  
environnementaux

#### 2-phénoxyéthanol

122-99-6:

Répartition entre les : Koc: 16 - 102Remarques: Extrêmement mobile dans les sols  
compartiments  
environnementaux

#### 1-méthoxypropane-2-ol

107-98-2:

Mobilité : Remarques: Après libération, est absorbé par le sol.

Répartition entre les : Koc: 2,2Remarques: Extrêmement mobile dans les sols  
compartiments  
environnementaux

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Ce mélange ne contient aucune substance considérée comme étant particulièrement persistante ou particulièrement bio-accumulable (vPvB)..

### Composants:

#### 1-méthoxypropane-2-ol

107-98-2:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT).. Cette substance n'est pas considérée comme très persistante et très bioaccumulable (vPvB)..

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 12.6 Autres effets néfastes

**Produit:**

Information écologique supplémentaire : Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.  
Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code des déchets : Le code européen des déchets  
20 01 29\*  
Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Marchandise non dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

**ADR**

Marchandise non dangereuse

**IMDG**

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

**IATA**

Marchandise non dangereuse

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Remarques : Produit non dangereux au sens des réglementations pour le transport.

Équipement de protection individuel, voir section 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

: La Directive 96/82/CE ne s'applique pas

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

Maladies Professionnelles (R-461-3, France) : Mise à jour: Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel (indiqués dans le tableau).

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,9 %  
666,48 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 7,9 %  
80,87 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Autres réglementations : Prenez note de la directive 92/85/CEE relative à la protection de la maternité ou de réglementations nationales plus strictes, le cas échéant.

## TANET KARACHO 10x1 I

WM 0712475

Numéro de commande: 0712475

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Il n'y a pas d'informations disponibles pour ce produit.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Texte complet pour phrase H

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.

#### Information supplémentaire

Les points sur lesquels on a apporté des modifications par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Procédure de classification:

Méthode de calcul

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

**TANET KARACHO 10x1 I**

**WM 0712475**

**Numéro de commande: 0712475**

Version 5.3

Date de révision 28.03.2022

Date d'impression 28.03.2022

---

50000002981